

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS 20.10.2023

Visible par le public jusqu'au: 20.10.2026

Numéro de publication: SB01-000003302

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sion, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite ArchiPromo SA

Débiteur(s):

ArchiPromo SA
CHE-103.368.282
Route de la Drague 41
1951 Sion

Objet(s) à vendre aux enchères:

Local commercial, bureau, sis à la route de la Drague 41, 1950 Sion.

Sur le DDP N° 15792, plan N° 100, nom local : « VIEUX RONQUOZ », commune de Sion secteur Sion, surface totale : 543 m², mensuration fédérale, place : 277 m², halle / artisanale : 266 m², Droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle N° 14730, commune de Sion secteur Sion, jusqu'au 31.12.2087,

la PPE N° 37744, quote-part : 430/1000 du DDP N° 15792, commune de Sion secteur Sion, objet du droit exclusif : rez-de-chaussée : local commercial No 3.

Estimation de l'office selon rapport d'architecte : Fr. 620'000.00.

Vente aux enchères

Le 14.12.2023 à 14:00 heure, Salle de conférence à l'étage de l'œnothèque hangar 41, chemin St-Hubert 41, 1950 Sion.

Indications concernant le dépôt:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'office des poursuites dès le 15 novembre 2023.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 13.11.2023

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 15.11.2023

Point de contact:

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Route de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres. Les personnes intéressées à visiter l'/les immeuble/s sont priées de s'annoncer à l'office des poursuites dès le 15 novembre 2023 (contact P. Walker 027/606.16.23). Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 80'000.- représentant un acompte de Fr. 60'000.- et une avance de frais de Fr. 20'000.- sur les émoluments et débours de l'Office.

Possibilités de paiement : 1) à l'enchère : en espèce ou par remise d'une garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés. 2) avant l'enchère : par consignation du montant total de Fr. 80'000.- sur le CCP 19-230-8 de l'office des poursuites.

Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

La réalisation est requise par le créancier gagiste en 1er, 2ème et 3ème rang.